PRESTATIONS & HONORAIRES

(Tous les tarifs affichés s'entendent TTC)

GESTION IMMOBILIERE

LA PRESTATION GESTION : Honoraires perçus sur les encaissements : 10 % à 4 % avec un forfait mensuel minimum de $15,00 \in$ (à la charge du bailleur).

DECLARATION DE REVENUS FONCIERS : 25,00 € par déclaration.

REPARTITION DE LA QUOTE-PART D'IMPÔTS FONCIERS : 6,00 € par lot.

REVISION DE LOYER : 6,00 € par lot.

NOTIFICATION DE CONGE : 30,00 € + frais d'envoi par pli recommandé avec accusé de réception et / ou des frais d'huissier de justice si nécessaire.

ENVOI D'UNE QUITTANCE : gratuit.

ENVOI D'AVIS D'ECHEANCE : gratuit.

LOCATIONS

NEGOCIATION DE LOCATION D'HABITATION : $10,00 \in /M^2$ habitable à lacharge du bailleur et du preneur avec un maximum d'un mos de loyer hors charges.

REDACTION DE BAIL D'HABITATION : Offert gracieusement pour les locations négociées par B & H Associés. 250,00 € (1/2 bailleur; 1/2 locataire) dans le cas inverse. Etat des lieux en sus.

ETAT DES LIEUX TOUT IMMEUBLE : 3,00 € / M² habitable à la charge du bailleur et du preneur.

NEGOCIATION DE LOCATION COMMERCIALE:

- Avec reprise de droit au bail ou de droit d'entrée : 250,00 € + 15 % du loyer TTC hors charges de la première année + 10 % du prix de vente du droit de bail ou du droit d'entrée (à la charge du locataire).
 - Sans reprise de droit au bail ou de droit d'entrée :

15 % du loyer TTC hors charges de la première année, avec un forfait minimum de 750,00 € + la rédaction du bail (250,00 €) (à la charge du locataire).

REDACTION DE BAIL COMMERCIAL : 250,00 €. Etat des lieux en sus (à la charge du locataire).

ENGAGEMENT DE LOCATION GARAGE, PARKING, CAVE : 1 mois de loyer à la charge du preneur.

TRANSACTIONS

NEGOCIATION D'IMMEUBLE:

- Sur la tranche de prix de 1 à 50 000,00 € : 7 000,00 €.
- Sur la tranche de prix de 50 000,00 € à plus : 6,00 %.

Les honoraires de transaction sont inclus dans les prix de vente affichés. Ils sont à la charge des vendeurs.

REDACTION DE COMPROMIS DE VENTE:

- Offert pour les ventes négociées par B & H Associés.
- Prix de vente inférieur à 50 000,00 € : 600,00 € (à la charge du vendeur).
- Pour les prix de vente supérieur à 50 000,00 € : 2 % du prix de vente (à la charge du vendeur).
 - Négociation de prêt immobilier (offert pour les ventes négociées par B & H
 Associés): 1 % du montant du prêt avec forfait minimum de 500,00 €.

- EXPERTISE IMMOBILIERE:

- Facturé à la vacation avec un forfait minimum de 150,00 €.